



1112005602

DATE DEPOT :	2011-12-21
NUMERO DE DEPOT :	2011R120384
N° GESTION :	1998B18795
N° SIREN :	421318809
DENOMINATION :	DEVON STORAGE FRANCE
ADRESSE :	64 rue du Ranelagh 75016 Paris
DATE D'ACTE :	2011/12/08
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS

Enregistré à : S.I.E 6E ODEON-POLE ENREGISTREMENT

Ext 18340

Le 14/12/2011 Bordereau n°2011/1 437 Case n°24

Enregistrement : 13 605 € Pénalités :

Total liquidé : treize mille six cent cinq euros

Montant reçu : treize mille six cent cinq euros

L'Agence

Stéphanie NICOLAS

Agent administratif

DEVON STORAGE FRANCE

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6.500.000 EUROS

Siège social : 64 rue du Ranelagh
75016 – PARIS

RCS PARIS 421 318 809

CESSION DE PARTS SOCIALES

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

. La Société « DEVON STORAGE EUROPE B.V. »

Société de Droit Néerlandais au capital de 18.151,21 EUROS,

Dont le siège social est fixé 1101 BA Amsterdam Zuidoost, Hoogoorddreef 9 Afrika Build
Immatriculée au Registre du Commerce d'Amsterdam sous le numéro 24277989

Représentée par Monsieur Antoine MOSER, son Gérant

cédante d'une part,

et

. La Société Civile de Participations Foncières « S.C.P.F. »

Société Civile au capital de 1.020 EUROS,

Dont le siège social est fixé à Paris (75013) 9 rue Baudoin

Immatriculée au R.C.S. de Paris sous le numéro 428 813 554

Représentée par Monsieur Daniel GUERIN, son Gérant

.cessionnaire d'autre part,

EXPOSE

Préalablement à la cession de parts sociales, objet des présentes, il a été exposé ce qui suit :

Il existe à ce jour une Société à Responsabilité Limitée dénommée « **DEVON STORAGE FRANCE** » ayant pour objet :

- L'administration, la gestion, la gérance des immeubles composant son patrimoine.
- L'achat, la mise en valeur, la rénovation, la revente de son patrimoine immobilier.

qui a été constituée par acte sous seings privés en date du 23/12/1998 dont copie a été déposée au Greffe du Tribunal de Commerce de Paris le 24 décembre 1998 sous le numéro 022346. La constitution a été publiée au Journal « Le Publicateur Légal » du 24/12/1998. La durée a été fixée à 99 années à compter du 24/12/1998 pour se terminer le 24/12/2097.

Le siège social de la société, alors fixé 3 rue du Colonel Moll à Paris 17^{ème}, a été transféré 64 rue du Ranelagh à Paris 16^{ème}, par décision des associés du 4 septembre 2007.

Son capital actuellement fixé à 6.500.000 €, est à ce jour composé de 1.625.000 parts, au nombre desquelles la société cédante en détient 300.000.

La société est actuellement gérée et administrée par Monsieur Daniel GUERIN et ce pour une durée illimitée.

Sous l'article 10 – III des statuts de la société, il est stipulé :

ARTICLE 10 CESSION ET TRANSMISSION DES PARTS

III/ En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à titre onéreux ou gratuit, à quelque personne que ce soit, qu'avec le consentement de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts des parts sociales, cette majorité étant déterminée compte tenu de la personne et des parts de l'associé cédant.

ORIGINE DE PROPRIETE

La Société **DEVON STORAGE EUROPE BV**, cédante, possède dans cette société, **300.000 parts sociales** pour, d'une part les avoir souscrites lors de la constitution de la société et d'autre part, suite à l'attribution de parts qui lui a été faite lors de l'augmentation du capital du 21 juin 2007.

Ceci exposé, il est passé à la cession de parts sociales objet des présentes.



CESSION DE PARTS

Par ces présentes, Monsieur Antoine MOSER, es-qualité pour la Société DEVON STORAGE EUROPE BV, cède et transporte sous les garanties ordinaires et de droit à la Société Civile de Participations Foncières « S.C.P.F. », cessionnaire, ce qui est accepté pour celle-ci par son Gérant, TROIS CENT MILLE (300.000) parts sociales de la société « DEVON STORAGE FRANCE » avec tous les droits et obligations qui y sont attachés.

PRIX

La présente cession est consentie moyennant le prix de QUATRE CENT CINQUANTE SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE QUATRE EUROS (457.754 €) réglé ce jour ainsi que le représentant de la cédante le reconnaît et en donne bonne et valable quittance.

dont quittance.

AUTORISATION DE CESSION

La présente cession de parts a été autorisée aux termes d'une délibération des associés en date du 1^{er} décembre 2011.

PROPRIETE JOUISSANCE

Cette cession qui n'entraîne pas la dissolution de la société, prend effet ce jour, date à compter de laquelle la Société Civile de Participations Foncières « S.C.P.F. », cessionnaire, est propriétaire des parts, en touchera les revenus et bénéficiera de tous les droits y attachés.

SIGNIFICATION

La présente cession sera signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil. Toutefois, cette signification sera remplacée par le dépôt d'un original du présent acte au siège social contre remise par la gérance d'une attestation de ce dépôt.



ENREGISTREMENT

Les parties déclarent :

- Que la présente cession n'entre pas dans le champ d'application des dispositions de l'article 1655 ter du Code Général des Impôts, et que la société **DEVON STORAGE FRANCE** n'est pas à prépondérance immobilière,
- Et que la société **DEVON STORAGE FRANCE** est soumise à l'impôt sur les sociétés.
- Que le nombre total de parts sociales composant le capital de la société **DEVON STORAGE FRANCE** est de **1.625.000**,
- Qu'en conséquence, les droits de mutation à titre onéreux dus au taux de 3 % sur le prix global après application d'un abattement de 23.000,00 €, devront être payés lors de l'enregistrement dans le mois des présentes.

FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la suite et/ou les conséquences seront supportés par la cessionnaire, qui s'y oblige.

Fait à Paris, le 8 decr 2011

en 6 originaux dont : un pour la Cédante, un pour la Cessionnaire, un pour l'Enregistrement, deux pour le Greffe, un pour la Société

Pour la Société Civile de Participations
Foncières « S.C.P.F. »
Son Gérant



Pour la Société
DEVON STORAGE EUROPE BV
Son Gérant

